



**KBC Groupe**  
**Société anonyme**  
**Avenue du Port 2 -1080 Bruxelles**  
**TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)**  
**www.kbc.com**

**Information aux actionnaires de KBC Groupe SA, conformément à l'article 7:129, §3, premier alinéa, 4° du Code des sociétés et des associations**

Conformément à l'art. 7:129, §3, premier alinéa, 4° du Code des sociétés et des associations, les actionnaires de KBC Groupe SA trouveront en ces pages, des propositions de décision et des commentaires du Conseil d'administration concernant les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de KBC Groupe SA du 5 mai 2022.

**Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle**

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

**Commentaire du Conseil d'administration** : en exécution de l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations, le rapport annuel sur les comptes consolidés est combiné avec le rapport annuel sur les comptes non consolidés rédigé sur la base des articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

**Commentaire du Conseil d'administration** : le rapport du commissaire sur les comptes annuels non consolidés a été rédigé en exécution des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations. Le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés a été rédigé en exécution de l'article 3:80 du Code des sociétés et des associations.

3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

**Commentaire du Conseil d'administration** : les comptes annuels consolidés ont été rédigés en exécution de l'article 3:23 et suivants du Code des sociétés et des associations et seront présentés pendant l'Assemblée générale annuelle.

4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, y compris l'affectation suivante du résultat:
- a) 13.118.000,18 euros sont affectés à la prime bénéficiaire des membres du personnel, dont
- 10.224.749,78 euros à titre de prime bénéficiaire catégorisée, comme le prévoit la convention collective de travail du 22 février 2019 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2021;
  - 2.893.250,40 euros à titre de prime bénéficiaire identique. Une prime bénéficiaire identique de 1000 euros est attribuée à chacun des membres du personnel sans tenir compte de la condition d'ancienneté. Ce montant est proratisé en fonction de la date d'entrée en service et de départ (à l'exception des membres du personnel licenciés pour motif impérieux, qui ne perçoivent pas cette prime), en fonction du pourcentage d'occupation et en fonction des motifs de suspension assimilés ou non pour l'exercice 2021, ces règles de proratisation étant stipulées dans la convention collective de travail du 22 novembre 2019 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2021.
- b) 4.418.398.973,20 euros sont affectés à titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 10,60 euros par action.\*
- (\*)À la suite du versement d'un dividende intérimaire d'un montant de 3,00 euros, le solde du dividende brut à verser se monte à 3.168.315.299,20 euros, soit un dividende final brut de 7,60 euros par action.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 12 mai 2022.

5. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.
6. Proposition d'approbation de la politique de rémunération de KBC Groupe SA, qui sera disponible comme document séparé sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).
7. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2021.
8. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2021.
9. À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité Audit, proposition de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2021 à 272.449 euros.

**Commentaire du Conseil d'administration:** Le 2 mai 2019, l'Assemblée générale a décidé de fixer les honoraires du commissaire à 234 000 euros par exercice, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de consommation, avec une augmentation maximale de 2% par an. Les Assemblées générales de 2020 et 2021 ont majoré les honoraires pour les exercices 2019 et 2020, respectivement, en raison de modifications de l'étendue des travaux de révision. Pour la même raison, il est demandé à l'Assemblée générale de majorer les honoraires du commissaire pour l'exercice 2021 à 272.449 euros.

10. Conformément à la recommandation du Comité Audit et sur proposition du Conseil d'entreprise, proposition de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises SRL, dont le siège est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5 («PwC»), en tant que commissaire pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2025. PwC a nommé monsieur Damien Walgrave et monsieur Jeroen Bockaert comme représentants. Proposition de fixer les honoraires du commissaire aux comptes à 541.920 euros par an, indexables annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation.

[Commentaire du Conseil d'administration:](#) L'augmentation des honoraires du commissaire par rapport aux années précédentes est due à l'introduction de la norme IFRS 17.

11. Nominations statutaires

- Proposition de renommer madame Christine Van Rijsseghem comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2026.
- Proposition de renommer monsieur Marc Wittemans comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2026.
- Proposition de nommer madame Alicia Reyes Revuelta comme administrateur indépendant, conformément aux critères légaux et au Code de gouvernance d'entreprise 2020, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande la nomination et les renominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct de l'administrateur nouveau proposé dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du lundi 4 avril 2022 sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration: membres).

12. Proposition d'autoriser le Conseil d'administration de KBC Groupe SA, pour une période de quatre ans à compter de la date de publication de cette décision, à acquérir jusqu'à 10% des actions de KBC Groupe SA sur Euronext Bruxelles ou un autre marché réglementé, moyennant une rémunération par action qui ne peut être ni supérieure au cours de clôture, sur Euronext Bruxelles, qui a précédé la date d'acquisition, majoré de 10%, ni inférieure à 1 euro.
13. Tour de table